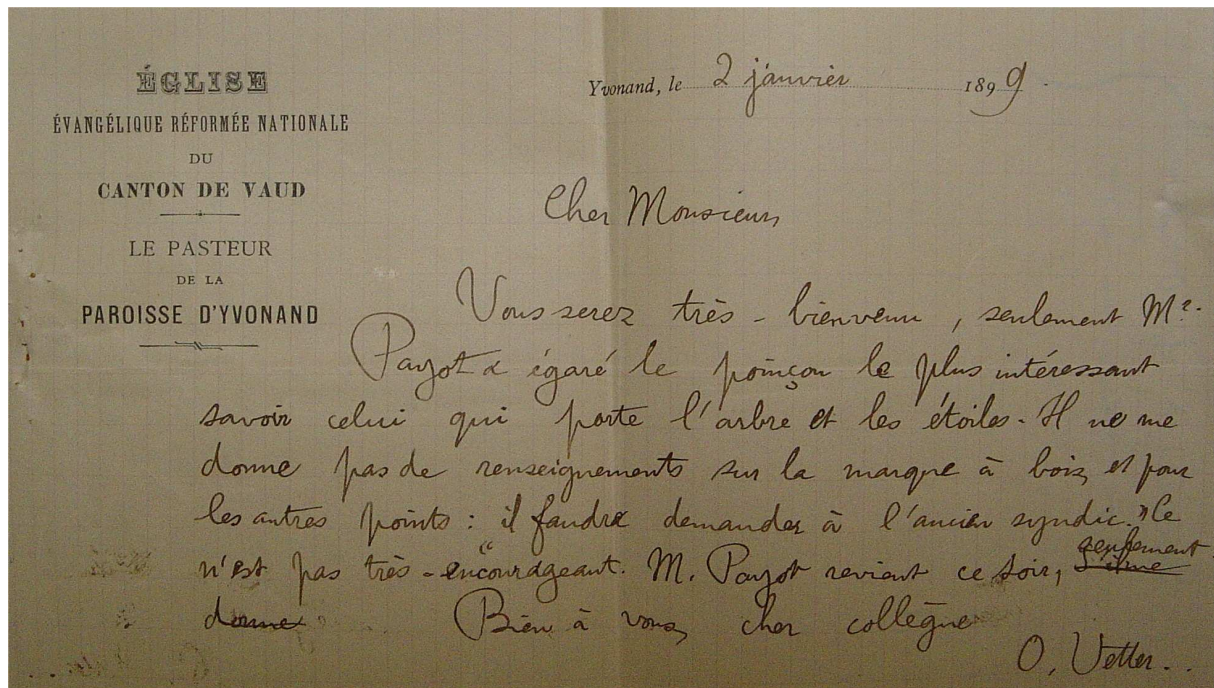




Début 2007, M. Jean Roulier me donne une illustration et un sceau des armoiries d'Yvonand provenant de son grand père M. François Roulier, ancien régent et boursier communal en 1907
Cela aiguïsa ma curiosité et me lança dans des recherches aux Archives Cantonales Vaudoises. Elles furent fructueuses et donnèrent naissance à :

Petite histoire des armoiries d'Yvonand

Les premières recherches sur les armoiries de la commune d'Yvonand ont été effectuées par le pasteur Otto Vetter pour le pasteur Ruchet, héraldiste, dès le 2 janvier 1899.



Et dès le début, cela commence difficilement...
Le municipal, M. Payot a égaré le poinçon le plus intéressant.

Trouvailles 9 mois plus tard.

ÉGLISE
ÉVANGÉLIQUE RÉFORMÉE NATIONALE
DU
CANTON DE VAUD
LE PASTEUR
DE LA
PAROISSE D'YVONAND

Yvonand, le 6 novembre 1899.

Monsieur le pasteur Ruchet,
Syens

Cher frère,

M. Fritz Payot, c. municipal et délégué au Synode, a trouvé dans les archives communales deux sceaux, ou plus exactement poinçons, dont je vous envoie les empreintes. Ayant lu que vous vous occupez d'héraldique, j'aimerais avoir votre avis sur ces sceaux. ^{Les} origines ^{aux} sont ^{des} morceaux de fer carrés ou à peu près en section, et de la longueur d'environ 10 cm.

L'arbre figuré serait notre tilleul séculaire; la balance aurait été l'enseigne de la Maison de Ville, ou Hôtel communal, avec une femme (Justice? ou marchande) tenant cet engin.

On s'est déjà adressé à des spécialistes, mais M. P. n'a pas eu de réponse; espérons que nous serons plus heureux cette fois!

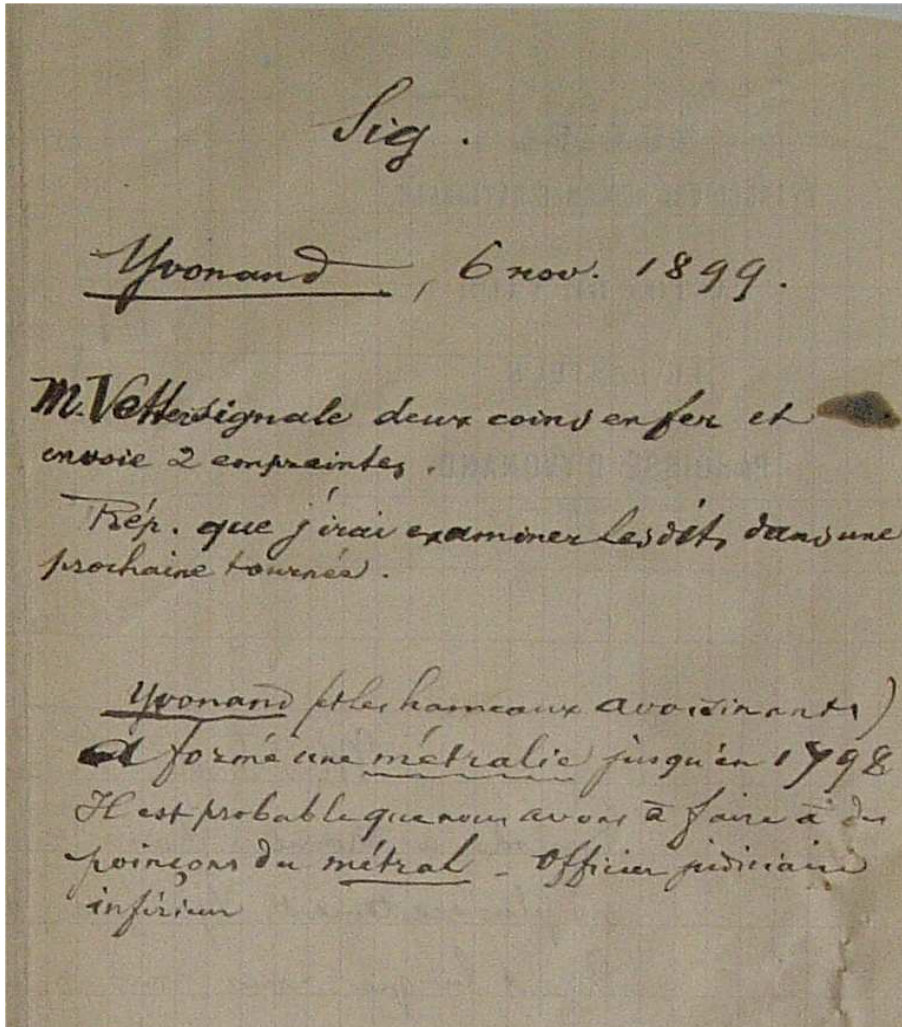
Serait-ce permis de tirer de ces figures un drapeau blanc? avec deux étoiles, une balance et un arbre? Faut-il regarder au nombre de pointes de l'étoile? etc.



Veillez agréer, cher collègue, mes respectueuses salutations et l'assurance de mes sentiments fraternels
Otto Vetter.

Sceaux du XVI^e et XVII^e, probablement du métral.

(Métral : officier chargé de la police des poids et mesures. Il est aussi huissier de justice et geôlier de la prison. Son office s'appelait la métralie.)



ACV Yvonand K XVI d 9 / 388

Largeur de L'écusson
15 mm.

Sur ce sceau probablement du XVI^e, on ne peut distinguer que :

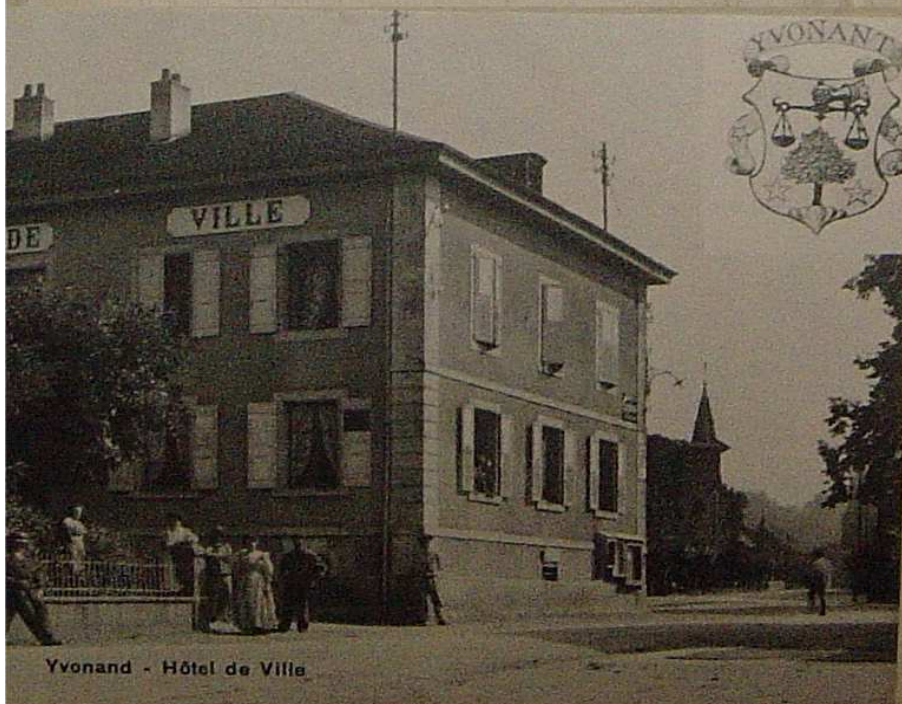
Arbre mouvant d'un mont accosté en flanc de deux étoiles et abaissé sous une balance soutenue par une dextrochère. Dextrochère = main venant de droite.



ACV Yvonand K XVI d 9 / 388

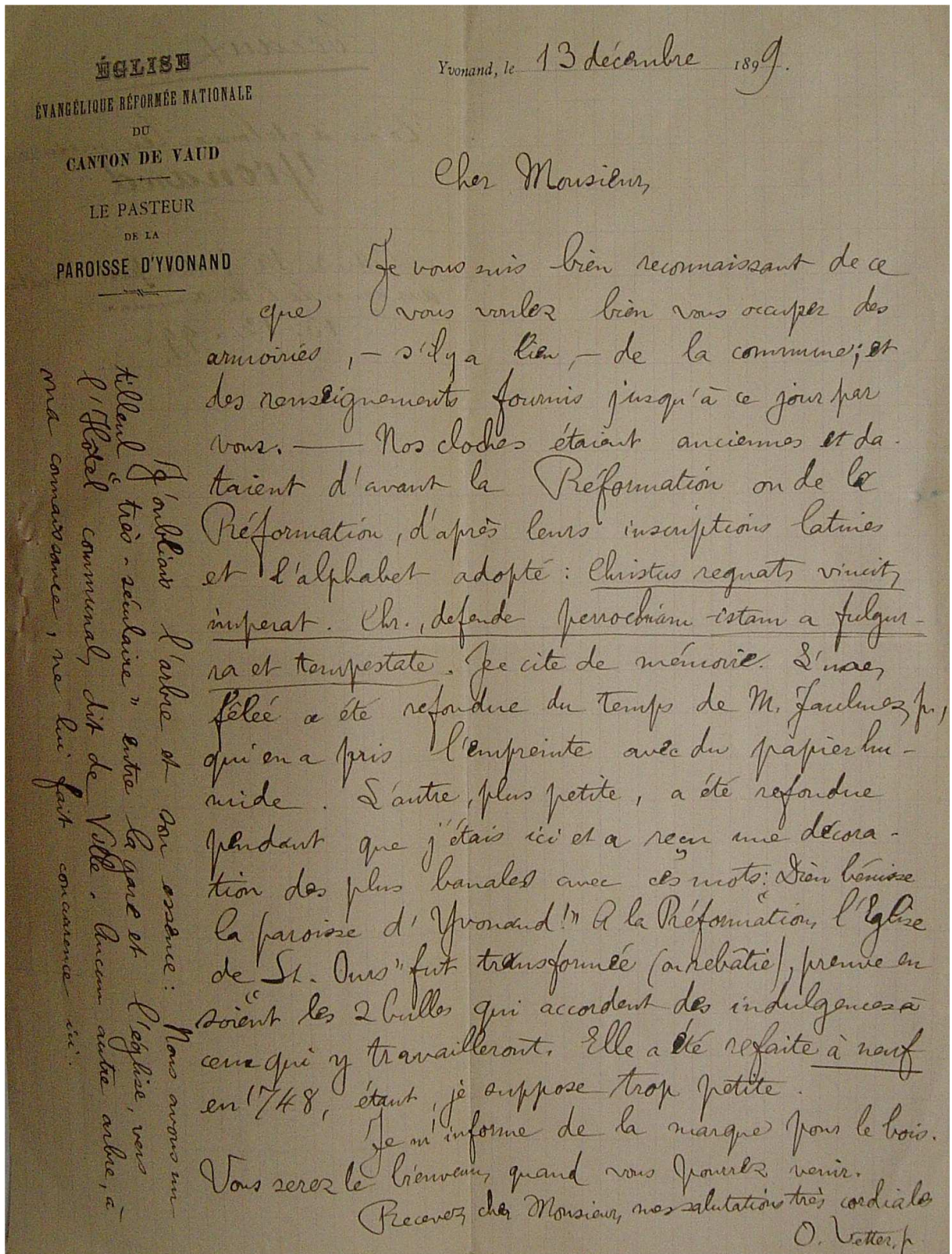
Sceau plus récent et plus précis. (XVII^e)

A Gauche, la carte postale porte le même sceau que l'entête de lettre de la Municipalité de 1921. (Voir page 11)



Yvonand - Hôtel de Ville

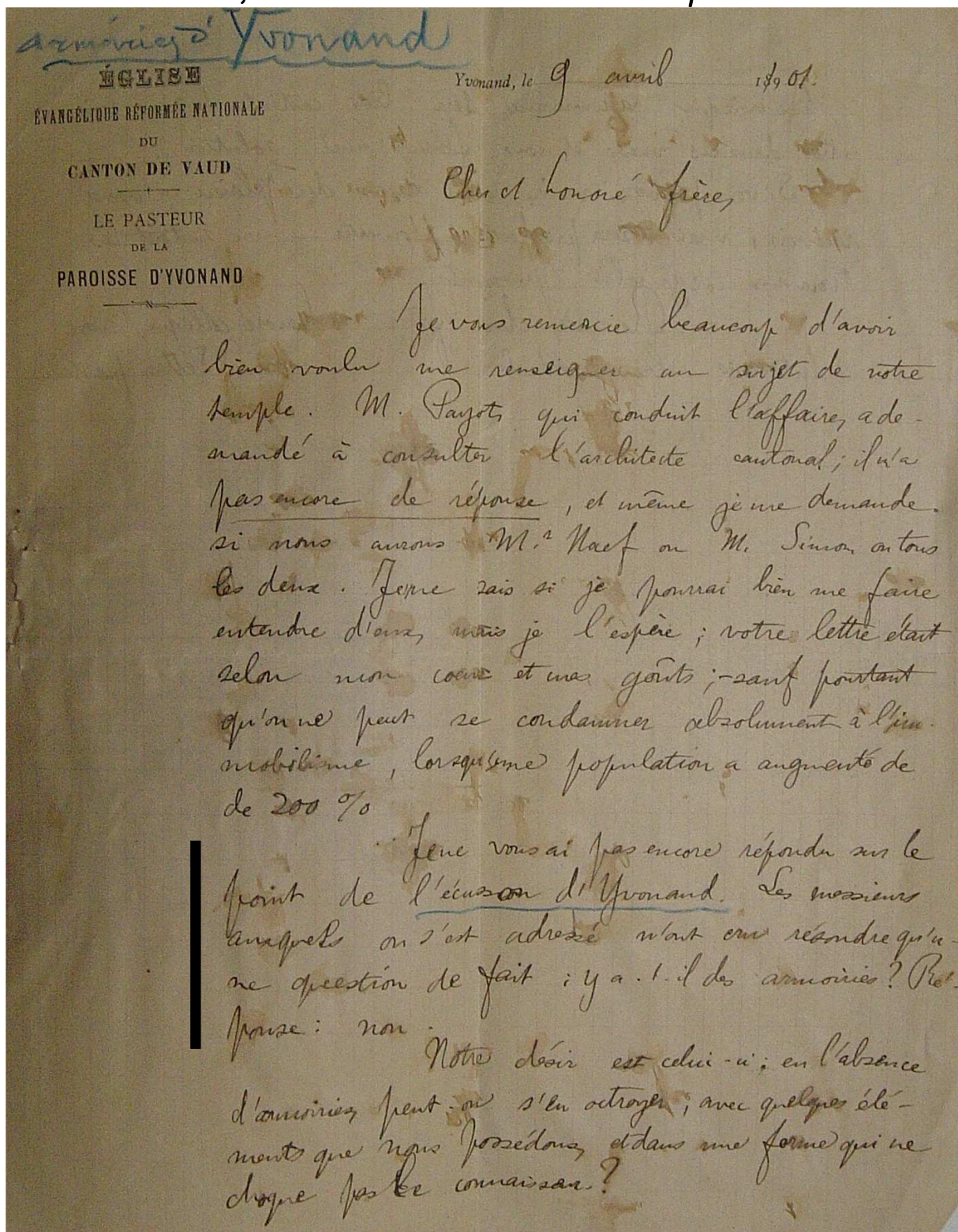
Le tilleul séculaire....



Selon le pasteur, l'arbre devrait être un tilleul.

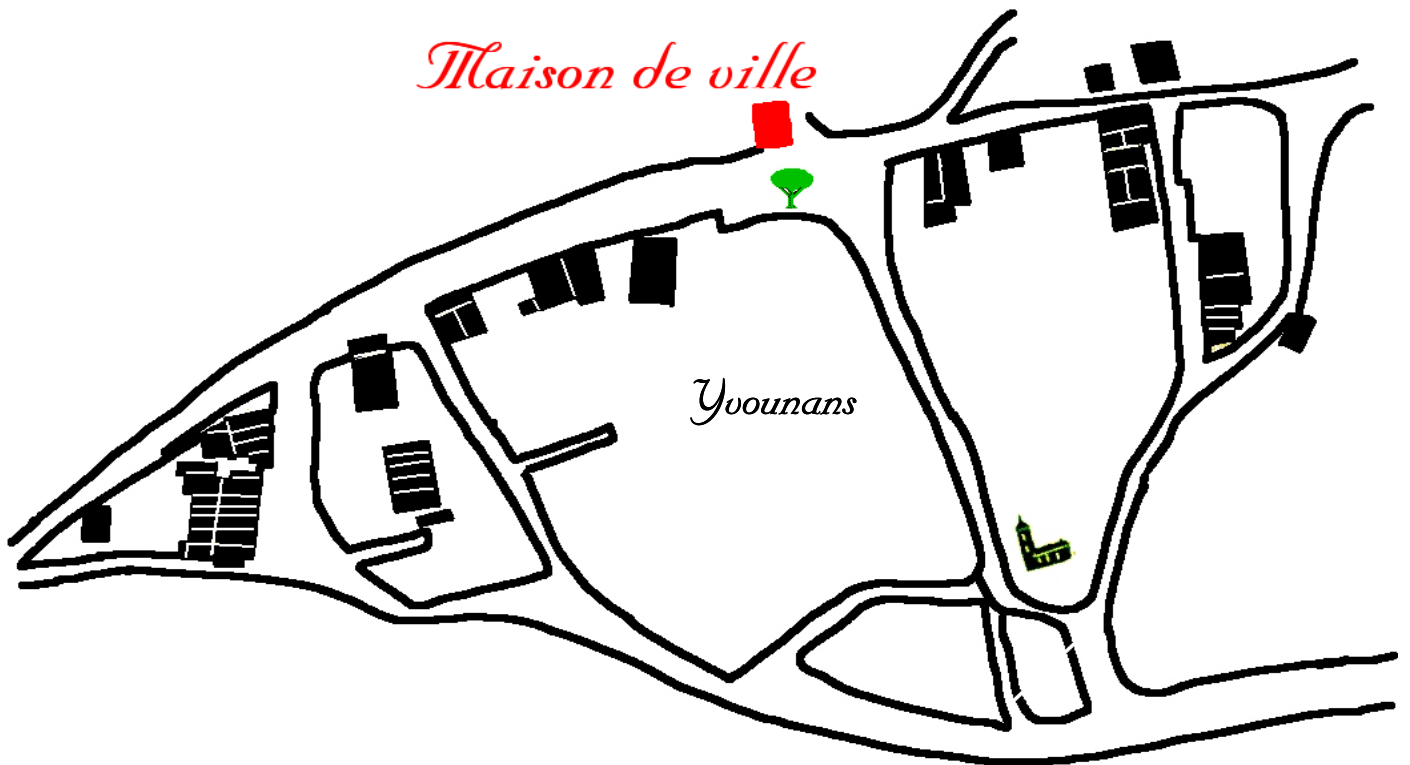
(Arrissoules portait également, avant sa fusion en 2005, un tilleul arraché avec des feuilles identiques à celles du sceau d'Yvonand du 18^e siècle.)

Avril 1901, Y a-t-il des armoiries ? Réponse : non.



Fin de l'histoire. Et c'est pourtant la plus sérieuse et la plus complète, parlant de la Métairie représentée par la balance et du tilleul sur la place en face de la maison de ville. Le pasteur avait des connaissances de l'histoire de la commune.

Situation de la Métralie et du tilleul.



Sur le cadastre de 1719, l'on distingue clairement la Maison de ville abritant le tribunal et son métral et l'emplacement du tilleul âgé de plus de 200 ans au 17^e siècle date du premier sceau connu avec balance et arbre.

Les deux étaient les éléments principaux de la place publique du centre du village, traversée par la grande route Yverdon - Payerne, et éloignée, comme l'église, des habitations.

Le tribunal avec son justicier d'un côté et de l'autre le tilleul séculaire ombrant le point de rencontre de la place publique n'ont pas dû manquer d'impressionner et de marquer n'importe quel passant.

Normal que cela devienne le symbole du village.

7 ans plus tard, les travaux du régent et boursier communal François Roulier confirment la balance et le tilleul.

Le tilleul.



Pendant plusieurs siècles, le tilleul qui se dressait au centre d'Yvonand a servi de point de ralliement des Tapa-Sabllia (habitants d'Yvonand).

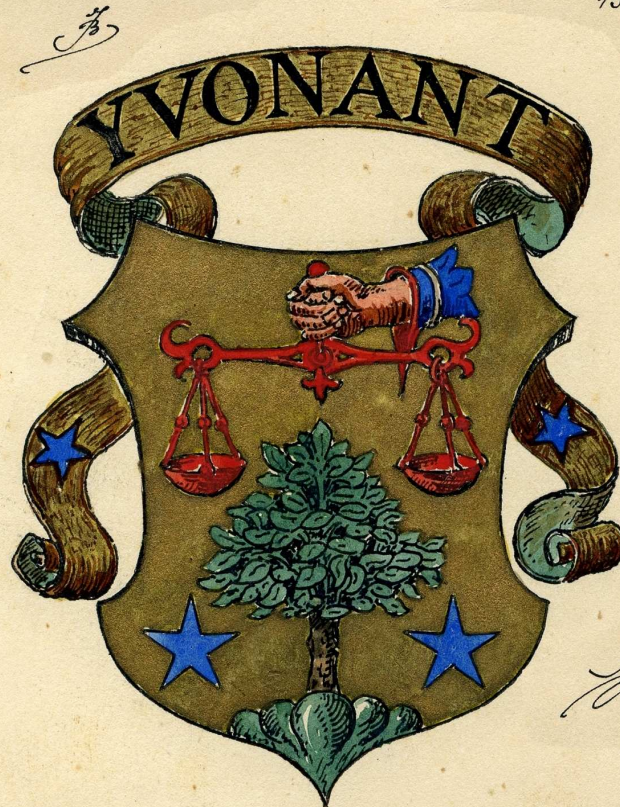
Agé de plus de 400 ans, il fut abattu le 26 février 1937.

Albert Roulier lui rendit un magnifique hommage dans sa publication du « journal d'Yverdon » du 27 janvier 1937.

1907, M. François Roulier, ancien régent
et boursier communal reprend le flambeau.
Et présente les premiers émaux.

Les émaux n'étant pas indiqués dans
le sceau mentionné ci-dessus, nous
proposons ceux le plus en rapport avec les
moules de l'écu.

D'après un sceau communiqué par
Monsieur F. Roulier, ancien régent
Boursier communal.



Bergeler arch.
18.VI.1907

Apparition des premiers émaux (couleurs).

Cet arbre représente bien un tilleul. Le chêne est toujours représenté par ses feuilles caractéristiques



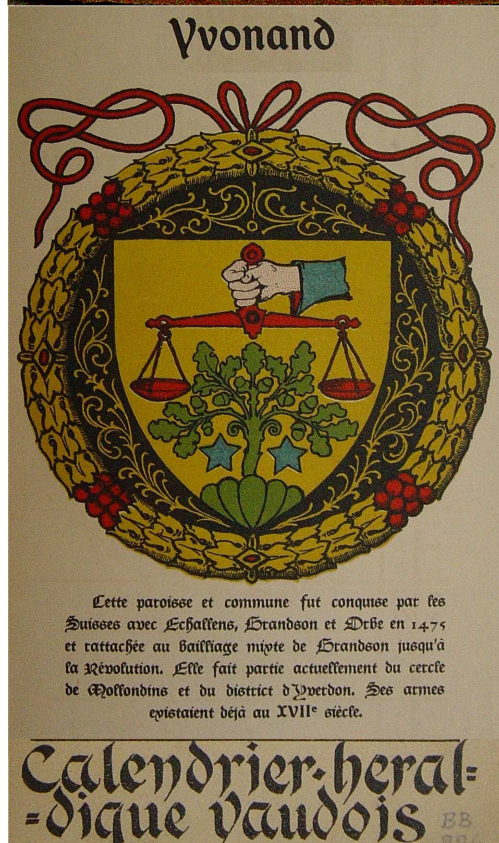
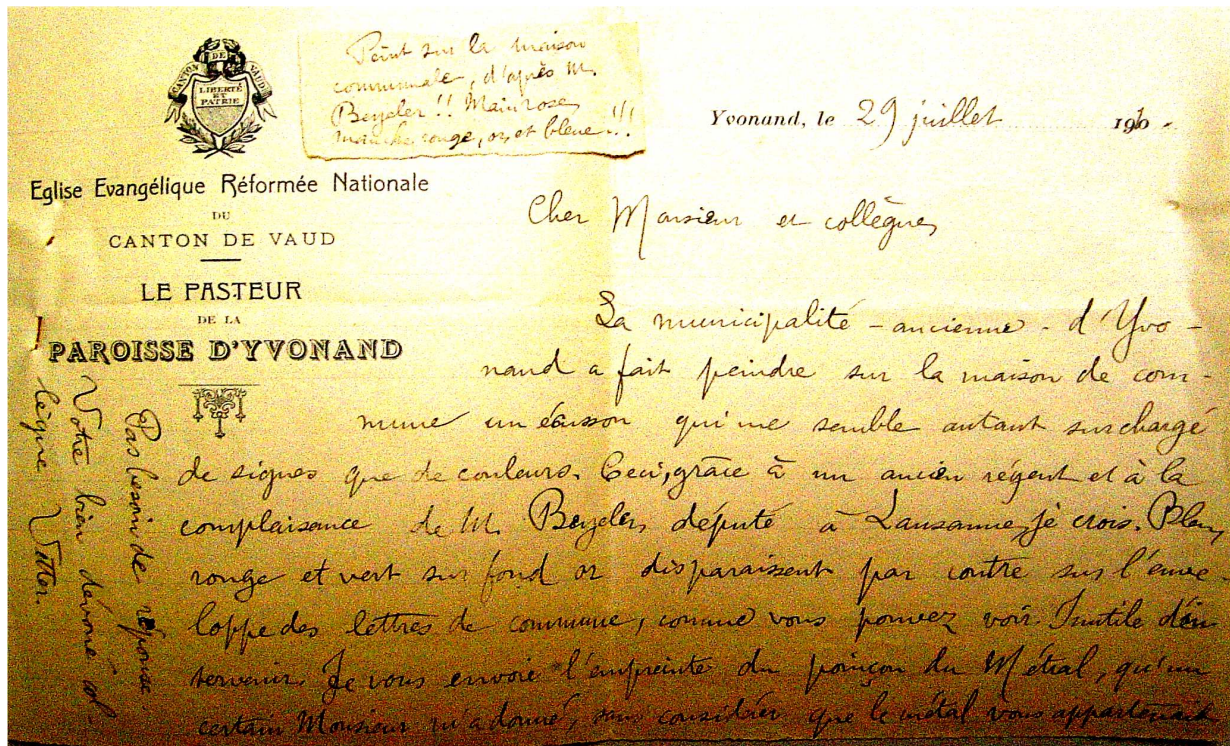
Monsieur Jean Roulier, petit fils
de François avait hérité des
travaux de son grand père : Le
sceau en plomb cuivré de 2,3-
2,8 cm. qui a imprimé les
papiers officiels de la
commune jusqu'en 1921 et
une peinture polychrome
effectuée d'après ce sceau. Je
le remercie pour son précieux
et récent don qui a provoqué
mes recherches

D'or (jaune) au tilleul de sinople (vert) émergeant d'un mont à cinq coupeaux du même
accosté de deux étoiles d'azur (bleu) et abaissé sous une balance de gueules (rouge)
tenue d'une dextrochère au naturel vêtue d'azur. Les règles de l'héraldique sont
respectées.

La justice et le tilleul sont les 2 étoiles d'Yvonand ?

29 juillet 1910

Notre pasteur transmet probablement au pasteur Ruchet s'occupant d'héraldique, une copie de la peinture de M. Beyeler député et une empreinte du poinçon du Métral.



1910

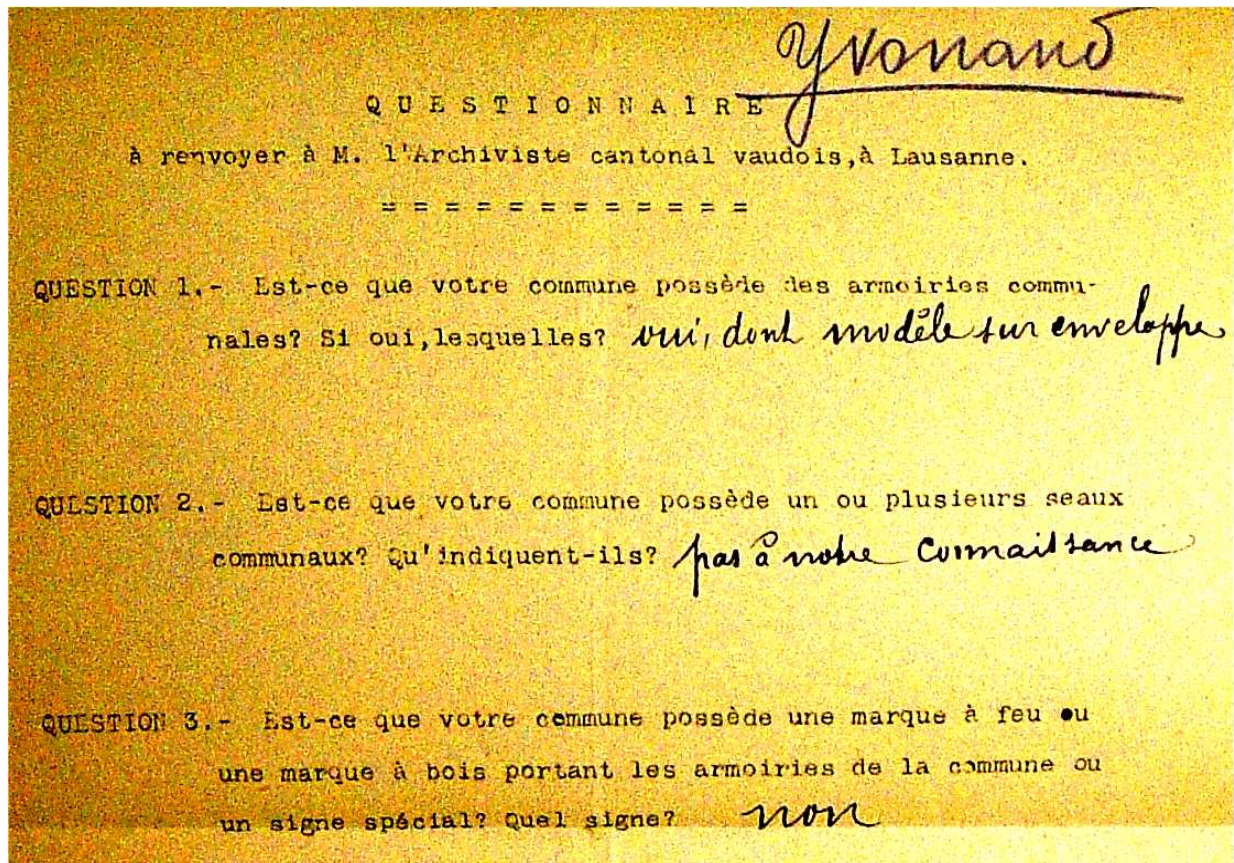
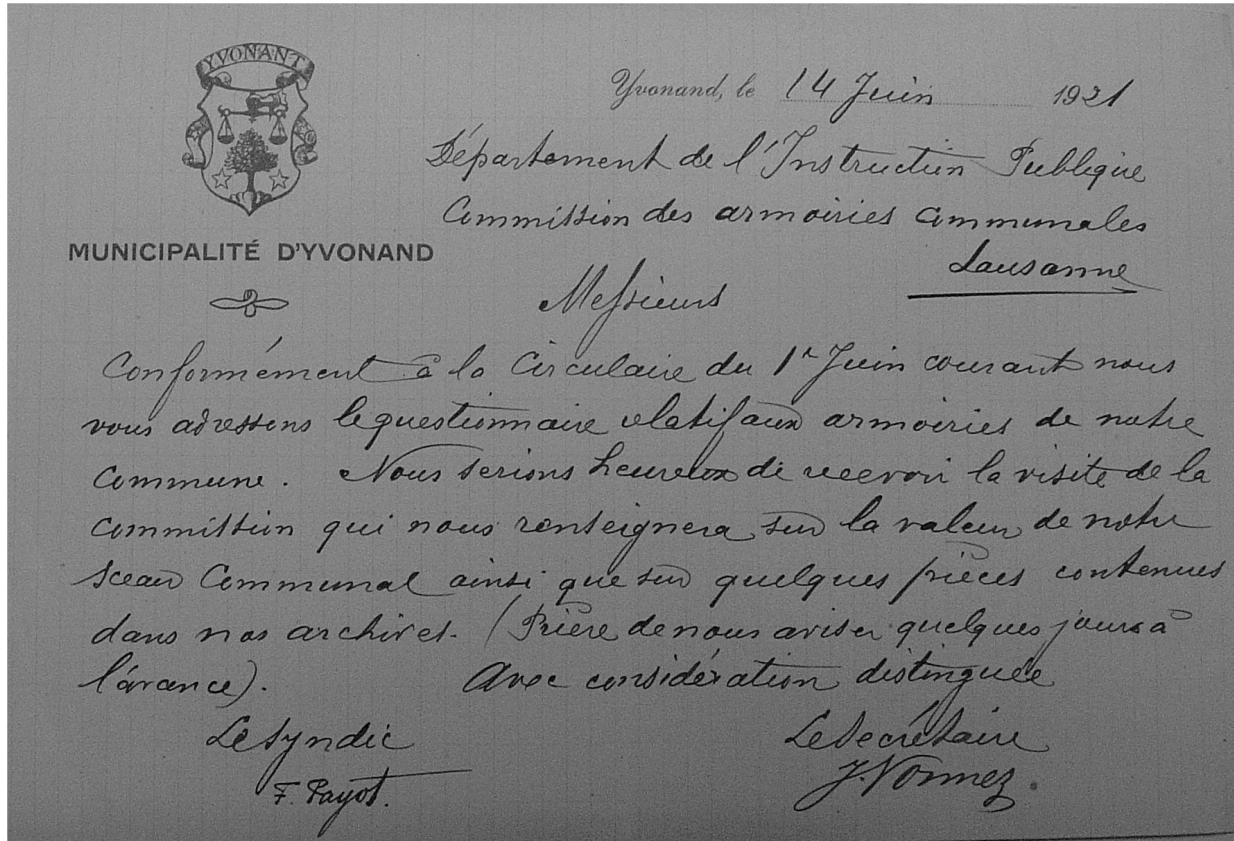
Première publication non officiel des armoiries d'Yvonand

Un chêne fruité de sinople apparaît.
Les glands sont de sinople sur or.
Ce chêne a remplacé le tilleul !
Aucune explication de la transformation du tilleul en chêne.
Le dessin est héraldiquement correcte.

Le calendrier de Frédéric-Th Dubois, a été illustré par l'héraldiste Théodore Cornaz, connu pour la qualité de ses dessins. Il s'est probablement basé sur la définition écrite indiquant simplement chêne à la place de tilleul, sans avoir vu le modèle du 18^e. Et le chêne est représenté par ses feuilles caractéristiques et des glands.

ACV BB 226

La commission cantonale doit répertorier ou créer des armoiries pour toutes les communes vaudoises. 1921 elle prend contact avec la Municipalité d'Yvonand.



QUESTION 4.- Possédez-vous d'anciens plans communaux, et portent-ils comme entête les armoiries de la commune? Quelles sont ces armoiries? *nous l'ignorons*

QUESTION 5.- Connaissez-vous d'anciens drapeaux, appartenant soit à la commune, soit à la paroisse soit à des confréries ou à des sociétés de chant, de tir ou de jeunesse, portant les armoiries de la commune ou, à leur défaut, un signe ou emblème spécial? Quels sont ces emblèmes? *non*

QUESTION 6.- Avez-vous constaté l'existence d'armoiries communales sur les cloches, les vitraux, la chaire, les plats de communion, les coupes et channes de l'église de votre paroisse? Quelles sont-elles? *non*

QUESTION 7.- Avez-vous constaté si les armoiries de la commune se trouvaient peintes sur vos anciennes pompes à incendie ou d'anciens seaux d'incendies? Prière de les décrire. *non*

QUESTION 8.- Existe-t-il dans votre commune une enseigne d'auberge portant les armoiries communales ou un signe ou emblème spécial? Quels sont ces signes? *oui, mais que nous croyons être la copie ou la reproduction d'une ancienne enseigne d'auberge*

QUESTION 9.- Voulez-vous nous dire si dans votre commune ou paroisse il existe une ancienne tradition relative à des armoiries communales? *nous n'en connaissons pas.*

La lettre signée F Payot répond non à la question 2 alors que dans la lettre du pasteur Vetter, celui-ci indique que M. F Payot a trouvé dans les archives 2 sceaux dont les empreintes figurent en page 4.

La MUNICIPALITÉ D'YVONAND utilise en 1921 les armoiries du XVIII^e siècle avec le tilleul, (amélioration du sceau du métal).

Il faut constater que M. Payot, syndic, au pouvoir politique, ment à la question 2, répond non aux autres questions et confond la balance de la métralie à celle d'un marchand et ignore le travail de son secrétaire, instituteur

Que ce même personnage, propose à la commission cantonale un chêne qu'il a été cherché nul ne sait où en lieu et place du tilleul.

Que M. Roulier secrétaire communal et régent a repris chez lui le travail qu'il avait fait exécuté par M. Beyeler architecte, certainement présenté à son autorité qui en a fait fi et surtout pas mentionné à la commission.

Grace à cela nous portons depuis 90 ans un chêne.....

**Alors que les 200 (et peut être plus) années précédentes nous portions très probablement un tilleul,
dont les habitants ont été fier jusqu'en 1937**

Adoption autoritaire et officielle des armoiries sur la prière de M. le Syndic de la commune d'Yvonand.

132

Séance du vendredi 4 février 1927, ouverte à 5.20 h.

Présidence de M. Raymond.

Membres présents: M. M. Bobler et Dubois,
et le secrétaire M. Jamini.

Yvonand

X M. le Syndic de la commune d'Yvonand prie la Commission d'ense-

134

9/II. 27.

giber les anciennes armoiries de sa commune qui figurent sur un sceau du 18^e siècle. Les armoiries se lisent: "d'or au chêne de sinople montant d'un mont à cinq coupeaux du même, accolé de deux ésoles d'azur et abaissé sous une balance de gueules tenue d'une main au naturel, vêtue d'azur". Adapté.

**Procès verbal de la commission 1921-1931
ACV K XVI D I cahier I**

Cependant:

L'ancien dictionnaire historique, géographique et statistique du Canton de Vaud, Eugène **Mottaz** donne :

Le cerisier est, encore maintenant, un des arbres fruitier les plus importants de la contrée et on célébrait autrefois chaque année, à Yvonand, une fête quand les cerises arrivaient à maturité. Cette circonstance à fait croire à plusieurs personnes que le cerisier doit se trouver dans les armes de la commune plutôt que le chêne.

*Le " géographie illustrée du canton de Vaud ~1921", indique :
Yvonand : Commune et village paroissial, enfoui dans les arbres fruitiers.*

Tout porte à croire que la décision du Syndic M. Payot a eu de la peine à être acceptée au village.

Tilleul ou cerisier ?

Mais en aucun cas le chêne.

Le pasteur Otto Vetter d'Yvonand, le pasteur Ruchet, héraldiste ainsi que le secrétaire communal, instituteur à Yvonand, penchent pour le tilleul, avec de bons arguments..

Des habitants d'Yvonand fêtant chaque année la récolte des cerises penchent pour le cerisier.

Dans la région, les communes dont le nom indique chêne, portent le chêne ou des glands sur leurs armoiries. Ce sont : Chêne-Paquier, Chavannes le Chêne, Rovray, Chanéaz.

Arrissoules portait un tilleul, Pomy un pommier.

Personnellement, je penche pour le tilleul, bien argumenté par un héraldiste, le pasteur et l'instituteur de la commune, et fierté des habitants d'Yvonand pendant plusieurs siècles, et non pour le cerisier abondant dans la région, (Cheseaux-Noréaz et Cheyres compris).

Première version officielle des couleurs d'Yvonand



311. Yvonand

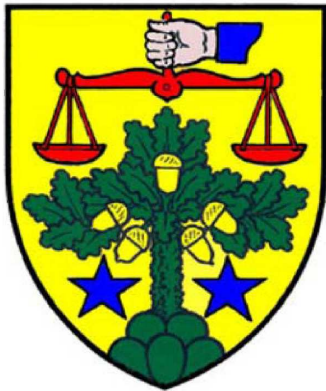
Cette commune du district d'Yverdon porte : *d'or au chêne de sinople mouvant d'un mont à cinq coupeaux du même, accosté de deux étoiles d'azur et abaissé sous une balance de gueules tenue par une main au naturel, vêtue d'azur.*

Ces armoiries figurent déjà sur un sceau du 17^e siècle.

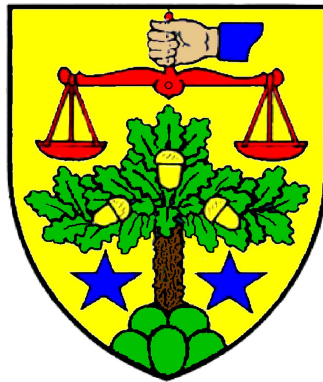
L'instabilité qui s'en suivit.....

Les deux premiers sceaux ont marqué une stabilité de près de 200 ans. Du 17^e au 18^e siècle, un sceau primitif et grossier. Du 18^e au 20^e siècle un sceau semblable mais finement ciselé remplaça le grossier. Il resta utilisé et inchangé jusqu'en 1927. Il a fallu une version officielle pour que commencent des changements invraisemblables, dus probablement à un manque de connaissances et au désir obligatoire de modernité. Aujourd'hui, les divers bâtiments communaux portent des armoiries différentes.....

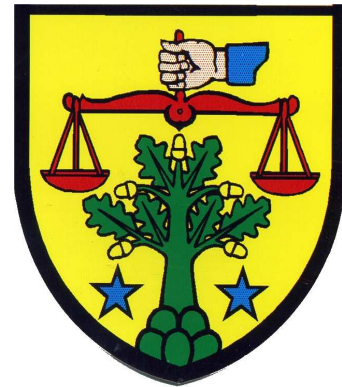
En voici quelques exemples :



Deux glands d'or sur or



Se dirait, comme pour Chêne-Paquier, au chêne de sinople, fûté au naturel, fruité de 3 pièces d'or.



5 glands d'or sur or



Les armoiries

D'or au chêne de sinople, fruité d'or, mouvant d'un mont à cinq coupeaux du second, accosté de deux étoiles d'azur et abaissé sous une balance de gueules tenue par une dextre de carnation vêtue d'azur.

La commune a conservé comme armoiries un écusson figurant sur un ancien poinçon qui pourrait dater du XVII^e siècle. Les émaux sont du XX^e siècle.

Nouveau texte modifié figurant dans la même brochure affichant l'écusson ci-dessus.

Les glands d'or sont de sinople et la main de carnation est d'argent sur or.



2 sinoples différents

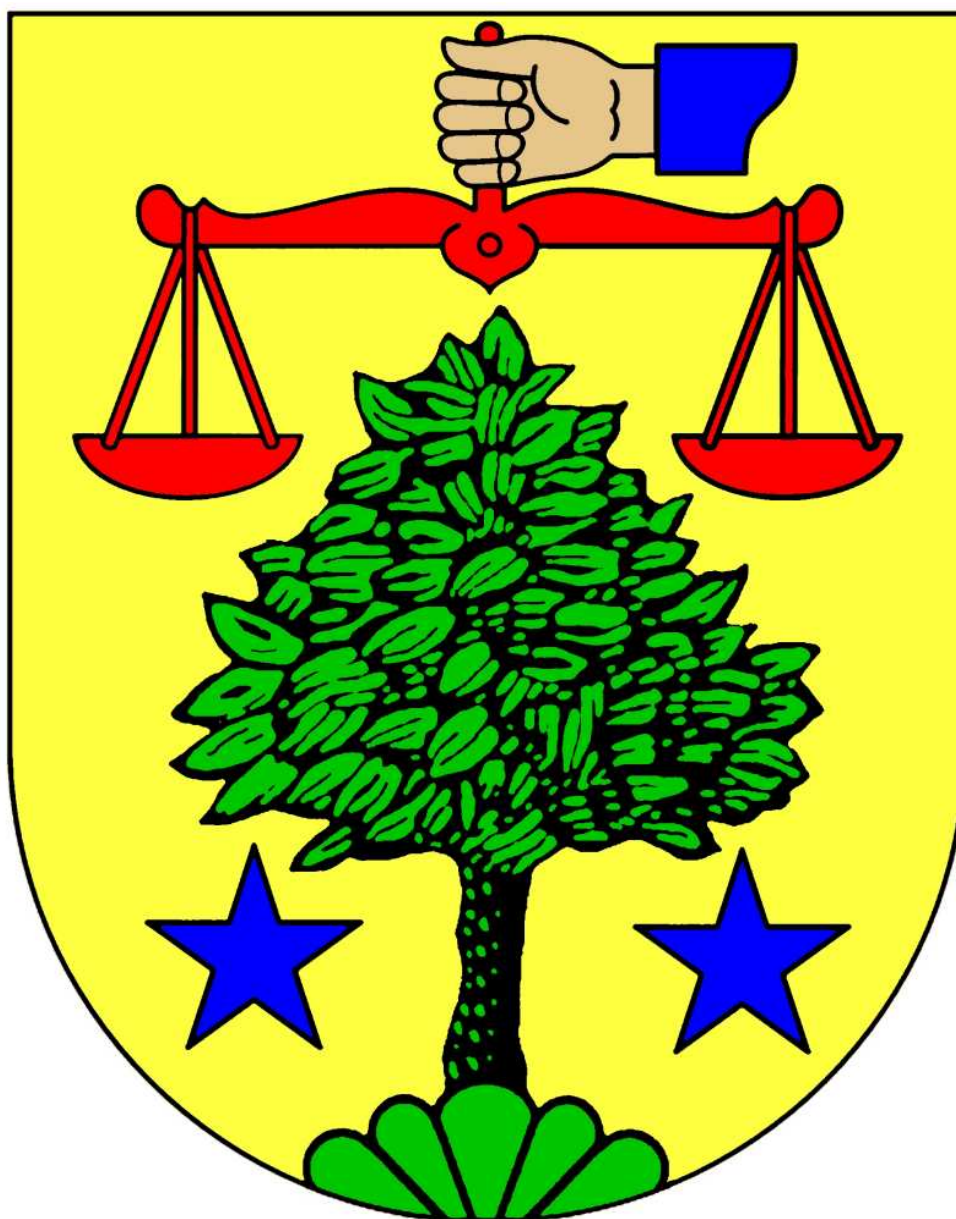


Le dernier et le plus beau impossible à définir et ne correspondant plus à rien. Avant, uniquement l'arbre était mal traité, maintenant ce n'est plus un arbre, les étoiles sont baveuses la main est amputée de ses doigts et le tronc est devenu un 6^e coupeau...

Suggestion pour les 1000 ans d'Evonant

Nous devrions abandonner ce désir de modernisme qui nous mène à des logos n'ayant plus aucune signification et revenir aux anciennes armoiries remontant aux origines de notre village et racontant son passé.

La plupart des entreprises l'on bien compris : Un logo ne se change pas, Chaque famille vaudoise tient à ses armoiries vieilles de plusieurs centaines d'années.



D'or au tilleul de sinople mouvant d'un mont a cinq coupeaux du même, accosté de deux étoiles d'azur et abaissé sous une balance de gueules tenue d'une dextrochère au naturel vêtue d'azur

Copie exacte du texte de l'adoption officielle du 4 février 1927 avec « chêne » remplacé par « tilleul ».



le 1^{er} avril 2007

René Despland

En 1990, Régine Pasche-Cuagnier et Jean Pierre Grossrieder éditaient:

Yvonand
raconté par la carte postale
1890 - 1940



Dans ce merveilleux ouvrage, donné par notre municipalité aux nouveaux citoyens de notre commune, le tilleul occupe les premières pages et aucun autre élément n'est si abondamment présenté.

Vers 1920 le bâtiment communal était orné des armoiries au tilleul, en 1950 elles furent effacées à la réfection des façades, soit 19 ans après la version officiel qui changea le tilleul en chêne.
(Visible sur la photo du bâtiment).

A l'ombre du vieux tilleul...

Pendant plusieurs siècles, le tilleul qui se dressait au centre d'Yvonand a servi de point de ralliement, accueillant plusieurs générations d'habitants à l'ombre de son abondant feuillage. Son abattage le 26 février 1937 marque un tournant, en changeant considérablement la physionomie de la place du village. Cet acte a également valeur de symbole, signifiant à sa manière la fin d'une époque où piétons, cyclistes et chevaux étaient rois, préfigurant le remodelage progressif des lieux. Remodelage lié au développement considérable qu'allait connaître la motorisation après la guerre.

Plus qu'un simple hommage à ce majestueux témoin appelé à disparaître, ce texte original écrit par Albert Roulier et publié le 27 janvier 1937 dans le «Journal d'Yverdon», survole l'histoire d'Yvonand de la Réforme au début du 20^e siècle. Il met en relief des dates, des faits et des hommes qui ont marqué la vie du village d'Yvonand et enrichi sa légende.



Le vieux tilleul d'Yvonand

La Municipalité a décidé de faire abattre notre vieux tilleul...

Une tradition, peu vraisemblable, veut qu'il ait été planté à l'époque de la bataille de Morat (1476), en souvenir de cet événement. Mais aucun document ne vient appuyer cette croyance, qui semble résulter d'une confusion avec le tilleul de Fribourg, qu'on assure aussi avoir été planté en commémoration de la même bataille.

Quoi qu'il en soit, le tilleul d'Yvonand est vieux, croit-on, de quatre siècles et contemporain de l'établissement de la Réforme au Pays de Vaud. Au temps de sa prime jeunesse, il a vu passer Farel lui-même, envoyé de Grandson par L.L.E.E. de Berne (Yvonand faisait alors partie du bailliage de Grandson, commun à Berne et à Fribourg) pour y prêcher dans l'église du village, déjà importante au 11^e siècle. Il vit le fougueux réformateur, à la tête d'un groupe de ses disciples d'Yvonand, passer le lac, aborder à Grandson, envahir l'église des Cordeliers et la mettre à sac. Il vit, en 1531, le sermon remplacer la messe et connut le

contingents des villages voisins, se diriger sur Yverdon, on brûla parchemins et registres, obligeant la Municipalité de la ville à tenir séance à 2 heures du matin... Il avait assisté, plus tard, au défilé de l'infanterie autrichienne, après la défaite de Napoléon à Leipzig, aux réquisitions de chars et de chevaux; il avait connu l'année de la misère, où le blé valait 60 batz le quarteron, les tristes vendanges de 1829, qui n'eurent lieu qu'en novembre; et le vin «extra» de 1834.

Il revoit, en 1831, le lac gelé au début de février et les gens passer d'Yvonand à Concise sur la glace. En 1833 il assiste à l'arrivée au village de deux compagnies de soldats dirigés sur Bâle, où citadins et campagnards étaient aux prises. Il voit partir, le 26 octobre 1847, les militaires de l'élite mobilisés pour combattre le Sonderbund; de mai 1856 à août 1857, il faut loger des contingents qui vont occuper la frontière, menacée par le

premier pasteur de la paroisse, Antoine Froment qui un jour, fuyant devant les catholiques, ne dut son salut qu'à son extrême agilité...

Le jeune tilleul vit, en 1532, construire le pont de bois sur la Menthue; fonder en 1590 l'abbaye des Mousquetaires. Il a vu, en 1610 et 1611, tout le quartier du «Dessus du village» dévasté par une épidémie de peste, à l'exception d'une seule famille; de sorte que le cimetière étant devenu insuffisant, on dut enterrer des centaines de cadavres dans un champ, où leurs ossements furent retrouvés il y a quelque quarante ans. Il a vu, en 1695, le lac entièrement gelé, si bien que des jeunes gens passèrent de Grandson à Cheyres et à Yvonand; et on racontait que six hommes d'Auvergnier avaient été reçus par le banderet d'Estavayer, qui leur avait offert à boire et à chacun une pièce d'argent, pour mémoire... Il a vu, en 1732, le baptême de David-Henri Gallandat, neuvième enfant du

roi de Prusse; et c'est encore des défilés de troupes en 1870, et puis les mobilisations de la grande guerre...

Mais, à côté de tous ces faits qui ont marqué dans la mémoire des hommes, il y a tous les changements que les années ont apportés dans les mœurs et dont fut témoin le vieux tilleul de la Place. Où est le temps où, à l'ombre de son dôme immense venaient tour à tour s'installer les artisans ambulants des autres fois: le rémouleur ou «molare», le tapeseillon, l'étameur fondant sur place cuillers et ustensiles d'étain, le fabricant de chaises de paille, le cordonnier portant dans sa hotte le rouleau de cuir?... où est le temps où la ferme se suffisait à elle-même, produisant non seulement le lait, la viande, le bois de chauffage, mais l'huile pour l'éclairage, la laine pour les vêtements, le chanvre pour la toile? où le moutonnier conduisait son grand troupeau bêlant dans les terrains en friche? où la cadence des fléaux résonnait dans tout le village au long

justicier, et qui devait devenir le célèbre docteur-médecin-accoucheur et chirurgien mort en Hollande en 1782.

Et peu après, en 1748, le tilleul, alors un arbre magnifique à la majestueuse frondaison dominant les maisons d'alentour, avait vu édifier l'église actuelle, dédiée à St-Ours, et rebâti la cure. En 1778, il avait entendu beaucoup parler de la curieuse découverte qu'on venait de faire entre Yvonand et Cheyres, par les soins du bailli de ce dernier village, d'une remarquable mosaïque composée d'émaux et de petits cubes de marbre de différentes couleurs, représentant la légende d'Orphée, et que des paysans ignorants et cupides avaient détruite pendant la nuit.

Le tilleul avait vu planter la liberté, au temps de la Révolution vaudoise; dans la nuit du 8 mai 1802, partir une colonne de Bourla-Papeys commandée par le capitaine Besson, de Niédens, et, renforcée des

des mois d'hiver? où le «daguerrotypieur» ambulant venait «dessiner» les bonnes familles du village? où le régent de La Maugette faisait la classe à tour de rôle dans les familles qui avaient des enfants et qui lui trempaient sa soupe et le logeaient, car il n'y avait pas de maison d'école? où le pasteur avait vache et cheval et «faisait boucherie»?

Tu as vu toutes ces choses, vieux tilleul qui vas mourir parce que, paraît-il, tu deviens gênant et dangereux... Toutes ces choses et bien d'autres: la Menthue débordée en septembre 1860, emporte le pont du village, barrant la route à ceux qui revenaient du marché d'Yverdon et qui durent passer la nuit à Mordagne; les premières allumettes remplacer en 1845 le briquet et l'amadou; en 1840, la première charrue Dombasle et, en 1843, la première machine à battre le blé, qui fonctionnait à La Maugette. Tu as vu le ministre Laharpe, fils du général, courir de maison en maison

pour recueillir les fonds nécessaires à la création de la bibliothèque communale, en 1844. Tu as vu passer sur le lac, que ne masquait alors aucun rideau d'arbres, les bateaux faisant le service d'Yverdon à Neuchâtel et Bienne, remorquant des barques chargées de marchandises; et en mai 1855, tu as vu partir pour Yverdon une foule de gens qui s'en allaient voir la première locomotive de la ligne Yverdon-Bussigny, et tu as tressailli, vieux tilleul, quand pour la première fois passa en gare d'Yvonand le train Yverdon-Fribourg...

Tu as assisté autrefois à la «Fête des cerises»; tu as vu défilé, il y a un demi-siècle, les somptueuses cavalcades qui précédaient les grandes représentations en plein air des pièces historiques ou bibliques que la jeunesse du village se plaisait à organiser. Tu as vu se créer et prospérer les sociétés de gymnastique, de musique, de théâtre, de bienfaisance, de développement; tu as entendu les répétitions de la chorale l'Harmonie et les «concerts» des concours de bétail. Tu as vu la course aux œufs du Petit-Pâques, et les soirs du 1^{er} août, tu as goûté les chants pleins de fraîcheur des écoliers groupés sous le dôme majestueux de



tes branches. Tu as contemplé, sur la grève, les feux des Brandons et respiré l'arôme des bricelets du Nouvel-An et des gâteaux du Jeûne. Tu as vu le territoire remanié, les marais assainis, le village transformé; la ville imposer ses modes et le progrès ses découvertes... jusqu'à ces

jours où, les branches amputées par les orages, le cœur creusé par les siècles, tu as senti venir ta fin; où les hommes ont mis la hache à ton tronc plusieurs fois centenaire, au pied duquel tant de générations avaient passé...

A. Roulier

La place du Tilleul

Jusqu'en 1937, Yvonand avait sa «Place» du Tilleul. A l'ombre de cet arbre séculaire se rencontraient les habitants, se déroulaient les fêtes et y jouaient les enfants qui n'hésitaient pas à se cacher dans son tronc creusé par le temps. Autrefois, le pasteur venait y lire le journal à ceux qui désiraient s'informer des nouvelles du monde et le crieur public, à l'image de Frinzi Versel qui se retira en 1911 après 50 ans d'activité ou, plus tard, d'Alfred Tenthorey du haut de son tricycle, venait publier là les dernières communications officielles de la Municipalité...

Véritable carrefour, le centre du village favorisait les rencontres. Trois hôtels permettaient de se désaltérer et de refaire le monde, de se restaurer, de passer également la nuit. Ils offraient toutes les commodités, de même que le gîte et la piance pour les chevaux. Propriété communale



Cette photo d'avant 1906 (le Temple est toujours coiffé de son ancien clocher) montre la rue du Temple, le tilleul et l'attelage pour le transport du lait.

jusqu'en 1947, l'Hôtel de Ville voyait son bail renouvelé par mise publique. Le tenancier avait l'obligation de s'occuper de «la passade», une chambre sans confort, installée au premier étage de la grange de l'Hôtel de Ville. Elle était mise à disposition

des voyageurs démunis et autres «trimardeurs» qui s'annonçaient à la commune pour demander assistance et hospitalité passagères. Le restaurateur était tenu de leur servir la soupe. En 1922, Ernest Schmidli, dont les parents avaient tenu le «Café de la

Couronne» épousa Rosa Cuennet, fille du tenancier de l'Hôtel de Ville. En 1925, il reprit l'affaire et lança la mode du poisson du lac, tels que filets de palée, de bondelle ou de perche. La renommée gastronomique d'Yvonand ne tarda pas à dépasser les frontières de la région, puis du canton.

Edifié par la famille Dutoit, l'Hôtel de la Gare possédait une annexe utilisée comme salle de spectacles par les sociétés d'Yvonand: La «Tonhalle». Quant à l'Hôtel de la Poste, construit vis-à-vis par Jules Thonney, il fut racheté en 1921 par la commune pour y installer la poste, le téléphone et le télégraphe. Jules Thonney est



Les trois hôtels d'Yvonand avant 1920, avec, à droite, l'Hôtel de la Poste, l'Hôtel de Ville au centre, et l'Hôtel de la Gare.

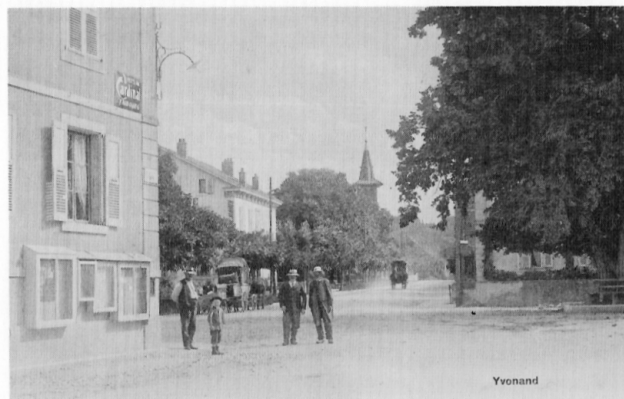
certainement le seul à avoir tenu successivement les trois hôtels d'Yvonand, avant de se retirer vers 1908 sur son domaine de La Rochettaz, afin de se consacrer à la culture des champs.



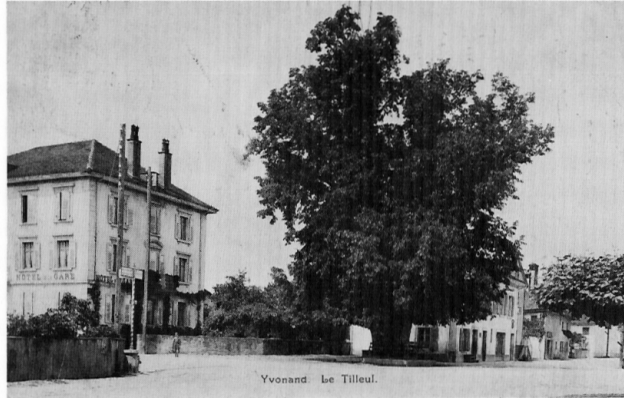
L'Hôtel de Ville avant la Première guerre. A gauche, la grange de l'Hôtel de Ville, détruite par un incendie en 1983.



No. 6078. Yvonand. La Place.
 Au centre de la place vers 1900, tante Rosine Versel. Très populaire, elle faisait des lessives et a vécu jusqu'à 93 ans...



Le pilier public était installé contre une façade de l'Hôtel de Ville. Ce cliché est antérieur à 1923, les diligences pour Molondin et Combremont étant toujours en service.



Derrière le tilleul, on distingue le bâtiment communal et, un peu plus loin, la boulangerie Wiedmer, avant sa rénovation.



Vers 1920, le bâtiment communal, avec, au rez, la laiterie (l'escalier permettait de charger les «boilles» sur le char). La boulangerie Wiedmer venait d'être rénovée et rehaussée. Quant à la maison Monje, elle abrita, semble-t-il, le premier magasin d'Yvonand en 1831, puis le premier bureau de poste en 1840, créé par la famille Gallandat.



Vers 1900, l'Hôtel de Ville était tenu par Mme Veuve Guillet. Au premier plan, les facteurs John Ray et Auguste Versel.



L'Hôtel de Ville dans les années 30, tenu depuis 1925 par la famille Schmidli. On reconnaît Ernest Schmidli, le maître des lieux, debout sur l'escalier et, assis sur le capot de la voiture, le jeune Jean Schmidli...



La grange de l'Hôtel de Ville avec au premier étage la fenêtre de la «passade» et, au rez, les abattoirs.

Pour le 1^{er} avril 1937, un mois après la disparition du tilleul, un article paru dans le «Journal d'Yverdon» annonçait la pose à cet endroit d'un «appareil de signalisation tout ce qu'il y a de plus moderne à la croisée des routes» ainsi qu'une conférence gratuite donnée le jeudi 1^{er} avril à 20 h. à la Salle du Conseil sur le thème: «Comment circuler sur nos routes sans se faire écraser...»



Complément et réponse des Archives cantonales vaudoises

Armoiries d'Yvonand : chêne ou tilleul ?

Par courrier du 22 octobre 2010, la Municipalité d'Yvonand a demandé aux Archives cantonales vaudoises de se prononcer sur le remplacement du chêne par un tilleul dans les armoiries de la commune ; cette demande est étayée par un bon dossier constitué par M. René Despland et que nous avons soigneusement examiné. Pour une bonne part, il est formé des différents éléments héraldiques que nous conservons sur la commune d'Yvonand (ACV, K XVI d 1, pp. 132 et 134, K XVI d 9/388, K XVI d 10 Yvonand et K XVI d 11 Yvonand), dont l'essentiel a été photographié par lui ; quant au document original attestant la création des armoiries par Jules Beyeler en 1907, découvert par M. Despland, il se trouve depuis 2009 dans le dossier héraldique de la Commune d'Yvonand aux Archives cantonales. Il manque, dans le dossier Despland, quelques éléments bibliographiques pouvant apporter un éclairage complémentaire, en particulier la notice consacrée aux sceaux communaux anciens publiée par Charles Ruchet en 1903. Quelques autres points peuvent être discutés, comme la question du blasonnement (en héraldique, un arbre est *mouvant* et non pas *émergeant*), ce qui n'enlève rien à la qualité du dossier soumis. La question porte essentiellement sur l'essence de l'arbre ; pour y répondre, nous avons repris l'historique de ces armoiries.

Au cours de la période médiévale et sous l'Ancien Régime, ce sont surtout des villes et des bourgs qui possédaient des armoiries, généralement représentées sur des sceaux et des bannières, alors que les communautés rurales en étaient habituellement dépourvues. Pourtant, Yvonand semble bien en avoir possédé.

C'est semble-t-il au début des années 1890 que Fritz Payot (1861-1941), un agriculteur très tôt profondément impliqué dans la vie sociale, économique et politique de sa commune – il était alors conseiller communal et délégué au synode –, découvrit dans les Archives communales deux matrices de sceaux, la première portant une balance dans le champ et la seconde plus complexe, où la balance, tenue à gauche par une main, domine un arbre terrassé accosté de deux étoiles à cinq rais. Quand il les verra en 1899, Charles Ruchet les datera respectivement des 16^e et 17^e siècles. Pouvait-il s'agir d'armoiries communales ? Le professeur André Kohler (1864-1941), à qui Fritz Payot avait envoyé une empreinte du second sceau, ne le pensait pas quand il en fit état en 1896, tout en pensant qu'il pourrait en offrir les éléments constitutifs au cas où la commune souhaiterait se doter d'armoiries.

Le pasteur Charles Ruchet (1859-1918) avait été chargé en 1899 par le Département de l'instruction publique de rechercher et de mouler les sceaux communaux vaudois existants «sous forme d'empreinte en cire rouge» ; leur catalogue raisonné a été publié dans les *Archives héraldiques suisses* 1902, pp. 93-111 et 1903, pp. 1-10. Avec l'appui de correspondants locaux, soit à Yvonand, le pasteur Otto Vetter (1855-1914), en place dans cette paroisse pendant 35 ans, il a pu réunir environ 90 sceaux, pour la plupart inédits, représentant 47 villes, bourgs et villages – dont deux pour Yvonand – dont les empreintes ont été le plus souvent obtenues à partir de sceaux matrices conservés dans les archives communales, dont Yvonand. Ruchet vint ainsi à Yvonand en novembre 1899

voir les deux poinçons, dont le second, égaré en janvier, avait été retrouvé entre-temps. Il en donna en 1903 une description précise, tout en se cantonnant dans une très grande prudence en utilisant le conditionnel, faute d'éléments décisifs indubitables : « Il se peut que nous ayons ici des armoiries communales » – alors que les principales données vont dans cette direction avec le nom de la commune en légende et la conservation de la matrice dans les archives de la communauté seule habilitée à en faire usage... La preuve irréfutable serait de trouver un sceau émanant de cette autorité au pied d'un document, ou du moins sa mention, mais tout concorde pour induire qu'il s'agit bien là d'armoiries communales. C'est du reste l'avis de l'héraldiste Frédéric-Théodore Dubois quand il écrit en 1910 : « Des armes existaient déjà au XVII^e siècle ». Cet avis sera désormais suivi par les différents auteurs qui se pencheront sur la question, comme Adolphe Decollogny en 1945 et Olivier Dessemontet en 1972 et 1994.

La seule autre option serait qu'il s'agisse d'un poinçon de métral, Yvonand ayant formé avec les hameaux voisins une métralie jusqu'à la Révolution de 1798. C'était la supposition émise par Charles Ruchet en novembre 1899, mais elle ne fut pas retenue par la suite (bien qu'en 1910 le pasteur Vetter parle encore du poinçon du Métral). Elle était pourtant tentante avec la balance de la justice dans les deux écus, alors que le métral, comme le rappelle Benjamin Dumur (*Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, t. 2, Lausanne, 1921, rééd. Genève, 1982, p. 198), selon les coutumes du Pays de Vaud, était un officier en charge de la justice inférieure, ayant notamment pour attribution de poinçonner les mesures... Mais, ainsi que l'établit la topographie du Pays de Vaud vers 1764, la métralie d'Yvonand était une circonscription administrative du bailliage de Grandson, composée d'Yvonand, Mauguettaz, Mordagne et Niédens, administrée par deux gouverneurs et un Conseil de 17, avec une Cour de justice composée du lieutenant, de 12 justiciers, du curial et d'un officier (ou huissier) établis par le bailli de Grandson (ACV, Bb 44, p. 266). Il n'y avait donc pas de curial à la tête de la métralie. Il faut cependant relever que les territoires de la métralie et de la commune coïncidaient : peut-être est-ce un faux débat.

Quoi qu'il en soit, il ne reste plus que la première hypothèse, un sceau aux armes de la commune. A-t-il été utilisé ? C'est possible, mais la preuve manque puisque nous n'avons pas connaissance de l'existence d'une pièce munie de l'un de ces sceaux. Toujours est-il que les deux matrices ont été conservées dans les Archives communales où elles sont tombées dans l'oubli, jusqu'à leur découverte par Fritz Payot.

Il y a donc eu un sceau du 16^e siècle avec une balance, puis un second enrichi du 17^e siècle, avec des armes tombées en désuétude, de sorte que l'on peut effectivement conclure que la commune était alors dépourvue d'armoiries, mais avec l'intention de s'en doter, comme le pasteur Vetter s'en est fait l'écho en novembre 1899 et en avril 1901. Le virage décisif est pris en 1907.

Cette année-là, le boursier communal François Roulier, ancien régent, soumit l'empreinte du sceau le plus élaboré à Jules Beyeler, architecte à Lausanne, pour en faire des armoiries. Le sceau étant évidemment en noir et blanc, ce dernier coloria l'écu en y apposant les émaux les plus en rapport avec les meubles, créant ainsi les armoiries d'Yvonand le 18 juin 1907. Reproduisant le dessin de la matrice, il ne prit pas soin de noter le blasonnement et donc de spécifier l'essence de l'arbre, lequel, d'après le feuillage, semble bien être un tilleul. La Municipalité d'Yvonand fut séduite par ce projet

puisqu'en 1910 (ou peu avant) elle fit peindre ce blason sur la Maison de commune et l'apposer sur ses enveloppes et papiers à en-tête.

Mais déjà en 1909 le dessin, ou du moins l'essence de l'arbre, est incompris, puisque Frédéric-Théodore Dubois et Théodore Cornaz parlent de chêne en le dessinant englanté pour le *Calendrier héraldique vaudois* de 1910... Cette version sera dès lors retenue, les glands passant de sinople en 1910 à or en 1922 dans l'*Armorial des communes vaudoises*.

Quand la Commission des armoiries communales lui adressa son questionnaire du 1^{er} juin 1921, la Municipalité d'Yvonand, sous la houlette de son syndic Fritz Payot, répondit que la commune possédait des armoiries et qu'elle n'avait pas de sceau communal, tout en s'enquérant de la valeur de leur sceau ! Puis le temps s'écoula et c'est le 4 février 1927 que le Commission, composée de Maxime Reymond, archiviste d'Etat intérimaire, président, André Kohler et Frédéric-Théodore Dubois, membres, et Hérald Jomini, secrétaire, sur la demande du syndic Fritz Payot, accepta d'enregistrer «les anciennes armoiries de sa commune qui figurent sur un sceau du 18^e siècle», avec le blasonnement *d'or au chêne de sinople mouvant d'un mont à cinq coupeaux du même, accosté de deux étoiles d'azur et abaissé sous une balance de gueules tenue d'une main au naturel, vêtue d'azur*. Ces armoiries furent ratifiées par le Conseil d'Etat dans sa séance du 15 février 1929 et publiées dans la *Feuille des avis officiels du canton de Vaud* du 1^{er} mars 1929, p. 409.

Dès lors, les armoiries communales sont fixées. La seule précision qui surviendra est celle de l'émail des glands, rajoutée dans la *Liste des armoiries des communes et des fractions de communes vaudoises approuvées par le Conseil d'Etat le 29 mai 1970*, avec le blasonnement *D'or au chêne de sinople, fruité d'or, mouvant d'un mont à cinq coupeaux du second, accosté de deux étoiles d'azur et abaissé sous une balance de gueules tenue par une dextre de carnation vêtue d'azur*, repris dans l'*Armorial des communes vaudoises* de 1972.

La situation paraissait définitivement arrêtée, jusqu'au moment où M. René Despland s'avisait de la métamorphose du tilleul en chêne, voici un an ou deux...

Que penser des meubles occupant le champ de l'écu ? Ils sont au nombre de quatre, la balance, le mont, les étoiles et l'arbre.

La balance

C'est le meuble le plus ancien, puisqu'il apparaît sur le premier sceau du 15^e siècle – peut-être rappelle-t-elle l'existence de la Cour de justice de la métairie ? Au siècle suivant, elle va occuper une position dominante en chef de l'écu, tenue par une dextrochère. Elle a probablement inspiré l'enseigne de l'ancienne Maison de ville, reléguée avant 1896 dans les combles de la nouvelle, où figurait une femme vêtue de blanc, tenant d'une main une balance et de l'autre un glaive – soit la Justice personnifiée ; mais ce travail de ferronnerie d'art n'est pas daté (Ruchet, 1903).

Le mont

Ne figurant sur les écus vaudois qu'après la conquête bernoise, le mont apparaît sur le second sceau pour soutenir l'arbre. Il est habituellement composé de cinq coupeaux. Nous n'en voyons pas le motif, puisque la commune ne comportait que quatre villages, Yvonand, La Mauguette, Mordagne et Niédens... à moins que ces derniers n'encadrent l'autorité de la justice ?

On peut remarquer que le mont a passé à sept coupeaux dans le *Conteur vaudois* du 12 novembre 1921, alors que le dessin qui l'accompagne n'en compte que cinq. On retrouve le mont à sept coupeaux dans la *Géographie illustrée du canton de Vaud* de 1926, mais le dessin correspond cette fois. Il s'agit d'exceptions dont nous ne connaissons pas la raison.

Les étoiles

Au nombre deux, elles comptent cinq rais, comme il est habituellement d'usage en pays francophone (celles à six rais sont plutôt germaniques).

L'arbre : tilleul, chêne ou cerisier ?

L'arbre représenté sur le sceau du 17^e siècle ne porte aucun fruit, et son feuillage est dense, sans branches apparentes : il ne doit donc pas s'agir d'un chêne. Il est remarquable à ce propos que c'est lorsqu'il a été interprété comme tel juste après la création de l'écu en 1907, avant 1910, que les branches, puis les glands sont apparus... C'est faute de précision en l'absence de blasonnement et malgré le feuillage qui n'en a pas les caractéristiques que l'arbre a été compris comme chêne, sans doute parce que c'est l'une des essences les plus répandues en matière héraldique, fréquente en Pays de Vaud, et que la seigneurie de Saint-Martin-du-Chêne se trouvait non loin de là. La logique se comprend.

Il est par contre une autre essence au feuillage plus proche de celui du dessin, moins fréquente mais néanmoins présente en héraldique, dont la place se justifie amplement sur l'écu d'Yvonand : c'est le tilleul, allusion à l'arbre pluriséculaire abattu le 26 février 1937, qui s'élevait en face de la Maison de ville et duquel le pasteur Vetter assurait en décembre 1899 qu'«aucun autre arbre, à ma connaissance, ne lui fait concurrence ici.» L'évocation un brin nostalgique de son épopée faite par Albert Roulier le 27 janvier 1937 dans le *Journal d'Yverdon*, juste avant son abattage, a été republiée en 1990 dans *Yvonand par la carte postale*. Cet arbre figurait déjà sur le drapeau de la Société militaire d'Yvonand¹ de 1821, ainsi que sur l'enseigne de l'ancienne Maison de ville reléguée dans les combles avant 1896.

On peut encore noter qu'une troisième essence a été en lice pour figurer sur les armes de la commune, le cerisier. Comme l'écrivait Eugène Mottaz en 1921, «Le cerisier est, encore maintenant, un des arbres fruitiers les plus importants de la contrée et on célébrait autrefois chaque année, à Yvonand, une fête quand les cerises arrivaient à maturité. Cette circonstance a fait croire à plusieurs personnes que le cerisier doit se

¹ Société ignorée tant de Frédéric Amiguet, *Les abbayes vaudoises. Historique des sociétés de tir...*, Lausanne, 1904, que de Jean-Jacques Fiechter, *Les abbayes vaudoises*, Yens sur Morges, 1991.

trouver dans les armes de la commune plutôt que le chêne.» Mais cette opinion ne s'est jamais imposée face au chêne.

En conclusion, tant le feuillage dessiné sur la matrice que l'importance du rôle local joué par ce tilleul, illustré par ses diverses représentations, justifient le choix de cette essence pour les armoiries de la commune d'Yvonand, qui semble bien avoir été l'option retenue à la création de la matrice au 16^e siècle. En conséquence, nous ne pouvons qu'appuyer le retour au tilleul dans les armoiries communales, avec le blasonnement suivant :

D'or au tilleul mouvant d'un mont à cinq coupeaux de sinople, accosté de deux étoiles d'azur et abaissé sous une balance de gueules tenue par une dextre de carnation vêtue d'azur.

Chavannes-près-Renens, le 29 novembre 2010.

Pierre-Yves Favez

Annexes : Chronologie et blasonnement – Armoiries

ACV/PYF/Armoiries d'Yvonand/29.11.2010

Chronologie et blasonnements

Inventaire des sources 1896-2010

1896 : «M. F. Payot nous a fait parvenir l’empreinte d’un poinçon en forme d’écusson portant des balances, un arbre et deux étoiles ; en chef le mot Yvonand (orthographe archaïque). L’ancienne auberge communale avait pour enseigne des balances et vis-à-vis se trouvait un tilleul. Nous ne pensons pas qu’il s’agisse là de véritables armoiries ; mais dans le cas où la commune en adopterait, ledit poinçon pourrait en fournir les éléments.» (André Kohler, «Armoiries communales vaudoises», dans *Revue historique vaudoise* 4, 1896, pp. 381-382). – Fritz Payot (1861-1941), agriculteur, syndic dès 1911, sera celui de 1921 et 1926.

1899 :

2 janvier : Vous serez très bienvenu, seulement M. Payot a égaré le poinçon le plus intéressant, savoir celui qui porte l’arbre et les étoiles... (Lettre du pasteur O. Vetter)

6 novembre : «M. Fritz Payot, municipal et délégué au Synode, a trouvé dans les archives communales deux sceaux, ou plus exactement poinçons, dont je vous envoie les empreintes. Ayant lu que vous vous occupez d’héraldique, j’aimerais avoir votre avis sur ces sceaux. Les originaux sont des morceaux de fer carré ou à peu près en section, et de la largeur d’environ 10 cm.

L’arbre figuré serait notre tilleul séculaire, la balance aurait été l’enseigne de la Maison de Ville, ou Hôtel communal, avec une femme (Justice ? ou marchande) tenant cet engin.

On s’est déjà adressé à des spécialistes, mais M. P. n’a pas eu de réponse ; espérons que nous serons plus heureux cette fois.

Serait-ce permis de tirer de ces figures un drapeau blanc ? avec deux étoiles, une balance et un arbre ? Faut-il regarder au nombre des pointes de l’étoile ? etc. ... (Lettre du pasteur Otto Vetter)

6 novembre : M. [Otto] Vetter signale deux coins en fer et envoie deux empreintes. Répondu que j’irai examiner lesdits dans une prochaine tournée. Yvonand (et les hameaux avoisinants) a formé une *métralie* jusqu’en 1798. Il est probable que nous avons à faire à des poinçons du *métral*, officier judiciaire inférieur.

13 décembre 1899 : «Je vous suis bien reconnaissant de ce que vous voulez bien vous occuper des armoiries, - s’il y a lieu – de la commune ; et des renseignements fournis jusqu’à ce jour par vous... J’oubliais l’arbre et son essence. Nous avons un tilleul «très séculaire» entre la gare et l’église, vers l’Hôtel communal, dit de Ville. Aucun autre arbre, à ma connaissance, ne lui fait concurrence ici.» (Lettre du pasteur O. Vetter)

[Le tout : ACV, K XVI d 10 Yvonand : dossier de Charles Ruchet]

1901 :

9 avril : Je ne vous ai pas encore répondu sur le point de l’écusson d’Yvonand. Les messieurs auxquels on s’est adressé n’ont cru résoudre qu’une question de fait : y a-t-il des armoiries ? Réponse : non.

Mon désir est celui-ci : en l’absence d’armoiries, peut-on s’en octroyer, avec quelques éléments que nous possédons, et dans une forme qui ne choque pas le connaisseur ?

Je crois que la commune sera bien contente de vous voir entrer dans ses vues et nous fournir une solution.

Si vous pouvez venir, nous aurons du plaisir à vous recevoir, mais il sera prudent d'avertir – vu surtout les travaux agricoles. (Lettre du pasteur O. Vetter) [ACV, K XVI d 10 Yvonand]

1903 :

YVONANT entre un grènetis et un filet. La légende a pour signe initial et final une quintefeuille. Les N sont contournés. Capitales romaines.

Dans le champ, une balance.

Date du XVI^e siècle.

Orbic. Diam. : 0,017 m. Poinçon en acier. Empreinte communiquée par le pasteur Vettel.

YVONANT. Filet au pourtour. La légende est disposée horizontalement dans la partie supérieure de l'écu. Capitales romaines.

Dans le champ, un arbre terrassé accosté de deux étoiles à cinq rais et accompagné en chef d'une balance tenue à gauche par une main. Ni hachures ni pointillé. Il se peut que nous ayons ici des armoiries communales. Le drapeau de la «société militaire d'Yvonand» (1821) porte d'un côté les armes cantonales, de l'autre un arbre au naturel, terrassé, libre sur le fond de soie blanche. Sur le «Schild» de l'ancienne maison de ville relégué dans les combles de la nouvelle – relégation très regrettable étant donné le travail de ferronnerie d'art qu'il représente – on voit à gauche une femme vêtue de blanc tenant d'une main une balance et de l'autre un glaive ; à droite, un arbre. Cet arbre qui se retrouve un peu partout est sans doute le tilleul plusieurs fois séculaire qui orne la place du village.

Date du XVII^e siècle.

Poinçon en acier affectant la forme d'un écu arrondi, échancré sur les flancs. Hauteur : 0,015 m. ; largeur : 0,012 m. Archives communales d'Yvonand. (Charles Ruchet, « Les sceaux communaux vaudois », dans *Archives héraldiques suisses* 1903, p. 9).

1907 : Sur demande de M. François Roulier, ancien régent et boursier communal, Jean-Louis Beyeler-Ciclet, architecte (ou dessinateur, selon l'*Indicateur vaudois*, domicilié en 1907 Madeleine 10 à Lausanne), crée le 18 juin 1907 les émaux naturellement absents de la matrice, mais sans en fournir la description (blasonnement) par écrit (ACV, dossier héraldique Yvonand ; Dossier Despland, p. 8).

1910 (soit 1909) : Ecu sans blasonnement ; mont à cinq coupeaux ; chêne fruité de sinople (*Calendrier héraldique vaudois* 1910, août : texte de Frédéric-Théodore Dubois, dessin de Théodore Cornaz). – Blasonnement : *D'or au chêne de sinople mouvant d'un mont à cinq coupeaux du même, accosté de deux étoiles d'azur et abaissé sous une balance de gueules tenue d'une main au naturel vêtue d'azur* (ACV, K XVI d 9/388).

1910 :

29 juillet : La municipalité d'Yvonand a fait peindre sur la maison de commune un blason qui me semble autant surchargé de signes que de couleurs. Ceci, grâce à un ancien régent et à la complaisance de M. Beyeler, député à Lausanne, je crois. Bleu, rouge et vert sur fond or ; disparaissent par contre sur l'enveloppe des lettres de

commune, comme vous pouvez voir. Inutile d'intervenir. Je vous envoie l'empreinte du poinçon du Métral, qu'un certain Monsieur m'a donné, sans considérer que le métal vous appartenait. Pas besoin de réponse. (Lettre du pasteur O. Vetter) [ACV, K XVI d 10 Yvonand]

1921 : *D'or au chêne de sinople sur une montagne à cinq coupeaux du même, le tronc accosté de deux étoiles à cinq rais d'azur, le chêne abaissé sous une balance de gueules tenue d'une main dextre de carnation, au poignet vêtu d'azur.*

Le cerisier est, encore maintenant, un des arbres fruitiers les plus importants de la contrée et on célébrait autrefois chaque année, à Yvonand, une fête quand les cerises arrivaient à maturité. Cette circonstance a fait croire à plusieurs personnes que le cerisier doit se trouver dans les armes de la commune plutôt que le chêne. (Eugène Mottaz, *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, t. 2, Lausanne, Rouge, 1921, rééd. Genève, Slatkine, 1982, pp. 852-853).

1921 :

14 juin : Lettre de la Municipalité d'Yvonand (armoiries au tilleul en en-tête) à la Commission des armoiries communales : Conformément à la circulaire du 1^{er} juin courant, nous vous adressons le questionnaire relatif aux armoiries de notre commune. Nous serions heureux de recevoir la visite de la Commission qui nous renseignera sur la valeur de notre sceau communal ainsi que sur quelques pièces contenues dans nos archives. (Prière de nous aviser quelques jours à l'avance.) Considération distinguée. Le syndic : F. Payot. Le secrétaire : J. Vonnez.

Annexe : Questionnaire à retourner à l'archiviste cantonal, rempli :

Question 1 : Est-ce que votre commune possède des armoiries communales ? Si oui, lesquelles ? – *Oui, dont modèle sur enveloppe.*

Question 2 : Est-ce que votre commune possède un ou plusieurs sceaux communaux ? Qu'indiquent-ils ? – *Pas à notre connaissance.*

Question 3 : Est-ce que votre commune possède une marque à feu ou une marque à bois portant les armoiries de la commune ou un signe spécial ? Quel signe ? – *Non.*

Question 4 : Possédez-vous d'anciens plans communaux, et portent-ils comme entête les armoiries de la commune ? Quelles sont ces armoiries ? – *Nous l'ignorons.*

Question 5 : Connaissez-vous d'anciens drapeaux, appartenant soit à la commune, soit à la paroisse, soit à des confréries ou à des sociétés de chant, de tir, ou de jeunesse, portant les armoiries de la commune ou, à leur défaut, un signe ou emblème spécial ? Quels sont ces emblèmes ? – *Non.*

Question 6 : Avez-vous constaté l'existence d'armoiries communales sur les cloches, les vitraux, la chaire, les plats de communion, les coupes et les channes de l'église de votre paroisse ? Quelles sont-elles ? – *Non.*

Question 7 : Avez-vous constaté si les armoiries de la commune se trouvaient peintes sur vos anciennes pompes à incendie ou d'anciens seaux d'incendies ? Prière de les décrire. – *Non.*

Question 8 : Existe-t-il dans votre commune une enseigne d'auberge portant les armoiries communales ou un signe ou emblème spécial ? Quels sont ces signes ? – *Oui, mais que nous croyons être la copie ou la reproduction d'une ancienne enseigne d'auberge.*

Question 9 : Voulez-vous nous dire si dans votre commune ou paroisse il existe une ancienne tradition relative à des armoiries communales ? – *Nous n'en connaissons as.* (ACV, K XVI d 11 Yvonand)

12 novembre : «Yvonand possède des armes datant du dix-septième siècle, mais qui doivent avoir été modernisées. C'est un écu d'or, Dans la partie inférieure un mont à sept sommets vert sur lequel est un arbre vert, de chaque côté du tronc de l'arbre une étoile bleue. Cet ensemble est surmonté d'une balance tenue par une main vêtue de bleu.

«Sur un drapeau de la Société militaire d'Yvonand, l'on voit un arbre qui figure comme celui qui figure sur l'écusson. L'ancienne maison de ville avait une enseigne sur laquelle on voyait une femme tenant une balance et un glaive. Ces différents attributs ont servi probablement à «meubler» les armoiries d'Yvonand.» (*Conteur vaudois* du 12 novembre 1921) – A noter que sur le dessin noir/blanc qui accompagne la notice le mont ne compte que cinq coupeaux... (ACV, K XVI d 9/388)

1922 : *D'or au chêne de sinople mouvant d'un mont à cinq coupeaux du même, accosté de deux étoiles d'azur et abaissé sous une balance de gueules tenue par une main au naturel, vêtue d'azur* – ces armoiries figurent déjà sur un sceau du 17^e siècle (*Armorial des communes vaudoises*, dessins de Théodore Cornaz, texte de Frédéric-Théodore Dubois, Lausanne, Spes, 1922, p. 58 N° 311 et pl. 78).

1926 : *D'or au chêne au naturel mouvant d'un mont à sept coupeaux de sinople, surmonté d'une balance de gueules, soutenue par une dextrochère de carnation vêtue d'azur et accostée (sic) aux flancs de deux étoiles d'azur* (*Géographie illustrée du canton de Vaud*, Lausanne et Neuchâtel, Editions du Dictionnaire géographique de la Suisse, [1926], p. 467).

1927 février 4 : Séance de la Commission cantonale des armoiries communales : «YVONAND. M. le syndic de la commune d'Yvonand prie la Commission d'enregistrer les anciennes armoiries de sa commune qui figurent sur un sceau du 18^e siècle. Ces armoiries se lisent : *d'or au chêne de sinople mouvant d'un mont à cinq coupeaux du même, accosté de deux étoiles d'azur et abaissé sous une balance de gueules tenue d'une main au naturel, vêtue d'azur*. Adopté. (ACV, K XVI d 1, pp. 133-134 – président : Maxime Reymond ; membres présents : André Kohler, Frédéric-Théodore Dubois ; secrétaire : Hérald Jomini).

1929 : Armoiries communales approuvées par le Conseil d'Etat dans sa séance du 15 février 1929 : «Yvonand. *D'or au chêne de sinople mouvant d'un mont à cinq coupeaux du même, accosté de deux étoiles d'azur et abaissé sous une balance de gueules tenue d'une main au naturel, vêtue d'azur*.» (*Feuille des avis officiels du canton de Vaud* N+ 17, vendredi 1^{er} mars 1929, p. 409).

1933 : *D'or au chêne de sinople mouvant d'un mont à cinq coupeaux du même, accosté de deux étoiles d'azur et abaissé sous une balance de gueules tenue par une main au naturel, vêtue d'azur* (*Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, Neuchâtel, Attinger, t. 7, 1933, pp. 404-405).

1945 : «YVONAND. – D'après un sceau du XVII^e siècle.» (Adolphe Decollogny, *Contribution à l'armorial des communes vaudoises 1920-1931*, volume dactylographié, [1945] (ACV, K XVI d 3), p. 300).

1970 : *D'or au chêne de sinople, fruité d'or, mouvant d'un mont à cinq coupeaux du second, accosté de deux étoiles d'azur et abaissé sous une balance de gueules tenue*

par une dextre de carnation vêtue d'azur (Liste des armoiries des communes et des fractions de communes vaudoises approuvées par le Conseil d'Etat le 29 mai 1970, Lausanne, Presses Centrales, [1970], p. 74).

1972 : *D'or au chêne de sinople, fruité d'or, mouvant d'un mont à cinq coupeaux du second, accosté de deux étoiles d'azur et abaissé sous une balance de gueules tenue par une dextre de carnation vêtue d'azur.* La commune a conservé comme armoiries un écusson figurant sur un ancien poinçon qui pourrait dater du XVII^e siècle. Les émaux sont du XX^e siècle. (*Armorial des communes vaudoises*, texte d'Olivier Dessemontet, dessins de Louis F. Nicollier, Lausanne, Spes, 1972, p. 254).

1990 : Quant aux armoiries d'Yvonand, elles sont *d'or au chêne de sinople, fruité d'or, mouvant d'un mont à cinq coupeaux du second, accosté de deux étoiles d'azur et abaissé sous une balance de gueules tenue par une dextre de carnation vêtue d'azur...* (Régine Pasche-Cuagnier et Jean-Pierre Grossrieder, *Yvonand raconté par la carte postale 1890-1940*, Yvonand, 1990, p. 17 – cf. p. 11 : «A l'ombre du vieux tilleul» et pp. 12-14 : «Le vieux tilleul d'Yvonand», par Albert Roulier, avec une photographie [= *Journal d'Yverdon* du 27 janvier 1937]).

1994 : *D'or au chêne de sinople, fruité d'or, mouvant d'un mont à cinq coupeaux du second, accosté de deux étoiles d'azur et abaissé sous une balance de gueules tenue par une dextre de carnation vêtue d'azur.* La commune a conservé comme armoiries un écusson figurant sur un ancien poinçon qui pourrait dater du XVII^e siècle. Les émaux sont du XX^e siècle. (*Les communes vaudoises et leurs armoiries*, textes de Pierre Delacrétaz, Olivier Dessemontet et Geneviève Praplan, Chapelle-Vaudanne (sur-Moudon), Editions Ketty & Alexandre, 1994, pp. 210-211).

2001 : *D'or au chêne de sinople, fruité d'or, mouvant d'un mont à cinq coupeaux du second, accosté de deux étoiles d'azur et abaissé sous une balance de gueules tenue par une dextre de carnation vêtue d'azur.* («Yvonand», par son syndic, Madame Elisabeth Delay, dans la *Feuille des avis officiels du canton de Vaud* N° 15, mardi 20 février 2001, p. 712).

2007 : *D'or au chêne de sinople, fruité d'or, mouvant d'un mont à cinq coupeaux du second, accosté de deux étoiles d'azur et abaissé sous une balance de gueules tenue par une dextre de carnation vêtue d'azur.* («Yvonand», par son syndic, Monsieur Bernard Michoud, dans la *Feuille des avis officiels du canton de Vaud* N° 87, mardi 30 octobre 2007, p. 43).

2010 : Projet tenant compte du remplacement du chêne par un tilleul : *D'or au tilleul mouvant d'un mont à cinq coupeaux de sinople, accosté de deux étoiles d'azur et abaissé sous une balance de gueules tenue par une dextre de carnation vêtue d'azur.*

PYF/24.11.2010

ACV/PYF/Armoiries d'Yvonand/29.11.2010

Le 21 juin le conseil communal a refusé de modifier ses armoiries par 26 non 12 oui et 2 abstentions.

Votations politiques avec 24 non et 1 oui pour les 2 partis de droite et 11 oui, 1 non et 2 abstentions par le parti de gauche.

Fin de la petite histoire

Yvonand le 22 juin 2011

René Despland

Complément ajouté en 2018 ci-après

Un tilleul bien enraciné

2011. Une année riche en événement pour le village. Outre la célébration des ses 1000 ans de la première trace écrite d'Yvonand, le Conseil communal est agité par une affaire d'arbres. Les armoiries figurent-elles un chêne ou un tilleul ? Une récente découverte fait un clin d'œil à cette histoire récente.

En ce début d'année 2018, la société de gym d'Yvonand déménage ses archives. Réparties chez des membres et dans un local devenu trop petit dans la salle de gym Brit II, ces précieux documents sont transférés dans l'une des pièces de l'Abri PC du collège de B. Entre costumes, matériel et papiers divers, un carton intrigue, << Il contenait plein de document du début du XXe siècle>>, raconte Jérémy Aubert, président de la FSG. <<C'est en le sortant pour les consulter que nous sommes tombés sur le drapeau célébrant les 10 ans de la société>>, ajoute-t-il.

Sur fond vert, les dates << 1911-1921>> s'affichent en jaune pâle, de part et d'autre des armoiries du village et du canton de Vaud. Toutes deux sont surplombées de la croix suisse.

Sur l'écusson communal, on retrouve les éléments principaux des armoiries, la main, la balance, les étoiles... et un arbre. En regardant de plus près son feuillage, il correspond à celui d'un tilleul. Cette essence d'arbre était le symbole du village depuis le XVIe siècle au moins. Un grand tilleul trônait au centre du village, à la place de l'actuel kiosque, à côté de l'hôtel-restaurant de la Gare. Il a été abattu le 26 février 1937, à l'âge vénérable de plus de 400 ans.

Cette découverte atteste qu'en 1921, le tilleul représentait encore dans la population l'arbre << officiel >> de la commune, au contraire des autorités qui avaient modifié leurs armoiries, en plaçant en leur centre un chêne. Elles seront définitivement validées par le Conseil d'Etat en 1929 puis en 1970. Le Conseil communal, en 2011, ne suivit pas la proposition de la Municipalité de revenir à l'essence initiale.

